

partout où l'on a prétendu essayer de ces systèmes funestes d'insurrection ? Oh ! combien on eût épargné au Canada de peines et de douleurs, de crimes et de remords, si chacun eût suivi les avis de son Pasteur !

Mais il vous est nécessaire maintenant de distinguer vos véritables amis, les vrais patriotes, ceux qui vous veulent du bien, d'avec ceux qui ne visent qu'à s'élever, à dominer dans un nouvel Etat chimérique, et à prendre la place de ceux qu'ils pourroient dépouiller ; car c'est, en dernière analyse, le résultat de toutes les Révolutions. Que devez-vous penser aujourd'hui de votre Clergé, qui a fait tous ses efforts pour vous prémunir contre des doctrines perverses, qui a même encouru la haine de plusieurs, parce qu'il ne vous parloit pas dans le sens des coryphées d'une fiction, dont malheureusement quelques uns d'entre vous étoient alors engoués ? Des hommes trompeurs vous ont dit qu'il ne falloit pas écouter vos Prêtres, quand ils vous parloient de ce que, dans leur langage, ces sophistes dangereux appelloient *purement politique* ; comme si la recommandation de l'obéissance envers tous nos Supérieurs, entr'autres à l'égard de ceux que la Providence a placés sur nous pour le gouvernement civil, ne faisoit pas partie intégrante du dépôt sacré de la foi, qui nous a été confié pour en faire part à toutes nos ouailles, sans en omettre aucun article.

Lorsque Nous avons voulu aussi vous instruire Nous-même sur ces matières, par notre Mandement du 24 octobre dernier, ils ont, ces mêmes hommes, induit, à force d'intrigues, plusieurs de nos brebis bien-aimées à ne pas écouter la voix de leur premier Pasteur, en les entraînant scandaleusement hors du lieu-Saint, pour les constituer pleinement dans la mauvaise foi ; car comment pourrait-on se croire dans la bonne foi, quand on fuit la lumière, pour se complaire dans son aveuglement ? *Omnia enim qui malè agit, odit lucem.* Mais vous n'oublierez plus à l'avenir que, lorsqu'il s'agit d'éclairer votre conscience sur des questions difficiles, délicates, et qui regardent le salut de vos âmes, c'est à vos Pasteurs qu'il faut vous adresser, à ceux à qui J. C. a dit *celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise* ; non pas à des flatteurs qui, avec les grands mots de *liberté et d'indépendance*, ne cherchent à vous endoctriner que pour leur avantage personnel, et qui d'ailleurs en savent souvent moins que vous sur les seuls véritables intérêts du chrétien, sur les grands intérêts de l'éternité. Pour vous servir de règle dans les circonstances importantes où vous vous êtes trouvés, vous aviez assez de notre premier Mandement, où Nous vous avions démontré le dogme Catholique sur la soumission due aux Puissances établies dans l'ordre civil, par l'autorité irréfragable de l'Écriture Sainte, par la Tradition constante des Pères et des Docteurs de l'Église dans tous les temps et dans tous les lieux, par l'enseignement actuel de tous les Evêques du monde chrétien, ayant à leur tête le Souverain Pontife. Comment est-il donc arrivé que quelques-uns ont refusé d'entendre la voix de leur Pasteur ? Ne voyoient-ils pas que par là-même ils se sépareroient du Troupeau de J. C. ? Car ce divin Sauveur nous assure que ses véritables brebis entendent la voix du Pasteur, et le suivent : parce que l'étranger ne vient que pour piller, tuer et perdre le troupeau ; au lieu que le vrai Pasteur ne cherche qu'à donner à ses brebis la vie la plus abondante.

Pleurons donc, N. T. C. F. sur les maux de notre Patrie : pleurons sur les plaies de ceux qui sont tombés, sur les fautes de ceux qui, dans cette occasion, ont si étrangement oublié leur devoir ; car parmi les chrétiens, dit St. Paul, et entre les Membres d'un même Corps, si quelqu'un d'eux souffre, tous les autres y comptissent. Qui sait si ceux dont nous déplorons la chute n'avoient pas besoin de cette humiliation, pour se relever meilleurs chrétiens que jamais ? Qui sait s'ils ne surpasseroient pas par la suite en loyauté ceux qui gémissent aujourd'hui sur leur défection ? Ils concevoient à présent toute l'énormité de leur crime, comme le prouvent les assurances de repentir et d'une nouvelle fidélité qu'ils ont adressées de toutes parts à leur Souveraine : ils savent les ordres que Nous avons donnés à nos Coopérateurs dans le Saint Ministère, de n'admettre aux sacrements de l'Église, même à l'heure de la mort, sans une réparation préalable, aucun de ceux qui se sont montrés scandaleusement rebelles, et de refuser la sépulture ecclésiastique à ceux qui mourroient sans s'être acquittés de cette juste réparation. Indubitablement, ils ne voudroient jamais retourner à leur ancien vomissement, ni s'exposer à mourir comme des gens sans religion et sans honneur.

A CES CAUSES, le Saint nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et réglé, réglons et ordonnons ce qui suit :

1<sup>o</sup> Dans chaque Église de notre Diocèse où l'on a coutume de faire des offices publics, il sera chanté, le premier jour libre après le Dimanche où ce Mandement aura été publié, une Messe Solennelle *pro remissione peccatorum*, sous le rit *pro publicâ Ecclesiæ causâ*, laquelle sera suivie du *Trait Dominus non secundum*, &c. avec le verset *Fiat misericordia*, &c. et l'oraison *Ne despicias*, &c. *pro quæcumque tribulatione, inter diversas* ; le tout terminé par *Divinum auxilium*, &c.

2<sup>o</sup> Cette Messe, dans l'intention de celui qui la dira et de ceux qui l'entendront, sera pour faire à Dieu réparation publique de tous les sacrilèges, meurtres, pillages, trahisons et autres crimes, commis dans ce District pendant la crise insurrectionnelle que nous avons éprouvée ; et pour en obtenir miséricorde.